



VILLE DE
MALARTIC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
UC-2019-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, que le conseil de ville étudiera une demande d'usage conditionnel au *Règlement numéro 922 sur les usages conditionnels* lors de la séance ordinaire du conseil de ville qui se tiendra **mardi, le 24 septembre 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 901, rue Royale, à Malartic.

Identification du lot concerné :

690, rue Frontenac, Malartic, lot numéro 2 998 278 du cadastre du Québec, zone CV-1.

Nature et effet :

La construction d'un bâtiment pour accueillir un laboratoire d'analyse et d'essai pour le traitement des eaux. Il n'y aura aucun entreposage extérieur. Les rejets au réseau d'égout ne dépasseront pas les normes en vigueur. Les activités ne causeront aucune fumée, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière, vibration, ni aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit aux limites du terrain.

Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre devant le conseil de ville relativement à cette demande.

DONNÉ à Malartic, ce 6 septembre 2019.

M^e Kathy Gauthier
Greffière